



**2ÈME
EDITION**

FORMATION EN LIGNE

ENTREPRISES, COMMENT ORGANISER LA REPRISE ?

par Emmanuelle DUGUE-CHAUVIN
avocat associé du cabinet EMO AVOCATS
spécialiste en droit du travail

**JEUDI 30 AVRIL 2020
10H00 - 11H30**

Préparer le déconfinement,
c'est repenser l'organisation,
la santé et la sécurité au travail

e mo
AVOCATS
ÉLABORER / MAÎTRISER / OSER



ENTREPRISES, COMMENT ORGANISER LA REPRISE ?

Visioconférence accessible
sur inscription par Zoom.us
Code réunion 882-7244-6539

Plan de la formation

Préambule : anticiper et construire un plan de reprise d'activité visant la protection des salarié et le maintien des emplois

Partie 1 : Aspect organisationnel du travail

- Modulation de l'activité partielle
- Les congés sur les prochains mois
- Télétravail : maintien ou retour au bureau ?
- Articuler école et travail : quid des arrêts de travail pour garde d'enfants ?

Partie 2 : Santé et sécurité au travail

- Les obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité du travail
- Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques en collaboration avec le CSE
- L'information et la formation des salariés sur les mesures de protection
- Les risques à éviter
- Le droit de retrait et le droit d'alerte (salarié/CSE)

formation préparée en collaboration
avec le Pôle Droit Social
RH Santé et Sécurité au travail
du cabinet EMO AVOCATS

RENSEIGNEMENTS
au 02 35 59 83 63
et sur
www.emo-avocats.com

***Inscrivez-vous PAR MAIL
et demandez votre MOT DE PASSE
pour assister à la formation en ligne
à echauvin@emo-avocats.com**